

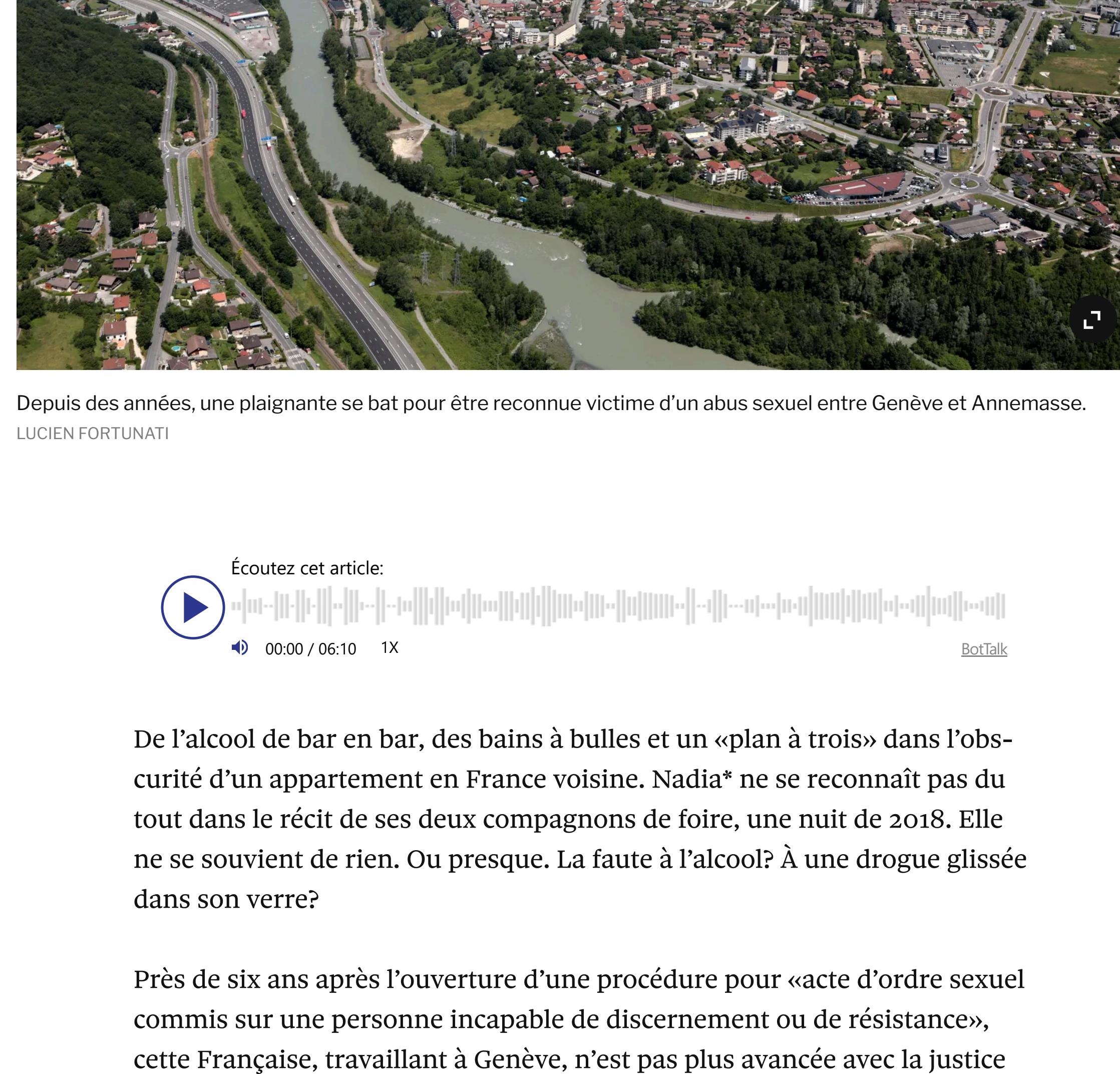
## Justice genevoise

## Classée après cinq ans, sa plainte pour viol partira en France

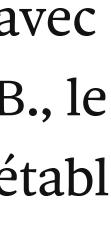
Depuis des années, une plaignante se bat pour être reconnue victime d'un abus sexuel entre Genève et Annemasse.

 **Fedele Mendicino**  
Publié: 06.09.2024, 05h10

Partager | Imprimer | Envoyer | Partager



Depuis des années, une plaignante se bat pour être reconnue victime d'un abus sexuel entre Genève et Annemasse.  
LUCIEN FORTUNATI

Écoutez cet article:  
 00:00 / 06:10 1X 

De l'alcool de bar en bar, des bains à bulles et un «plan à trois» dans l'obscurité d'un appartement en France voisine. Nadia\* ne se reconnaît pas du tout dans le récit de ses deux compagnons de foire, une nuit de 2018. Elle ne se souvient de rien. Ou presque. La faute à l'alcool? À une drogue glissée dans son verre?

Près de six ans après l'ouverture d'une procédure pour «acte d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance», cette Française, travaillant à Genève, n'est pas plus avancée avec la justice du Canton qui a fini par classer le dossier. Mais d'où viennent les bleus et les douleurs aux parties intimes apparus chez Nadia dès le lendemain des faits? Mystère.

Nous sommes le 28 décembre 2018. Il est 5 heures, Genève s'éveille. Nadia, employée dans une boîte de nuit, termine son service et file dans un bar avec des collègues. Parmi eux figure A., qu'elle mettra en cause par la suite. B., le second futur prévenu, se trouve à ce moment-là dans le même établissement.

Par la suite, le trio, qui semble bien s'entendre, se rend dans un autre bar à l'avenue de Frontenex. Nadia sirote une bière avant d'aller aux toilettes. Survient alors le premier trou noir, dit-elle. Le prochain souvenir la projette quelques heures plus tard dans les vestiaires du Bain-Bleu à Cologny. Une collaboratrice décrit le trio de fêtards qui s'embrassait devant les clients gênés. Mais elle ne voit pas d'acte de contrainte sur Nadia. Ce comportement leur vaut de se faire expulser des lieux.

### Pilule du lendemain

A. habite à Annemasse, B. à Annecy. L'équipée nocturne choisit d'aller manger une pizza chez le premier devant une télévision allumée et une chicha. Le souvenir suivant, Nadia est dans un lit, lumière éteinte. Elle demande à son collègue d'arrêter de l'embrasser, dit-elle. Puis elle se revoit en train de lui enjoindre de la ramener à Genève avec B. afin que chacun récupère sa voiture aux Eaux-Vives. Durant le trajet, A. lui suggère de prendre la pilule du lendemain.

Prise d'angoisses, Nadia refuse de retourner travailler en raison de la présence de A. Elle fait part de ses accusations à leur patron.

A. raconte que c'est Nadia qui a commencé à les embrasser et à leur toucher le sexe au Bain-Bleu. C'est encore elle, dit-il, qui avait faim et, comme elle ne vivait pas seule, il a proposé d'aller manger une pizza chez lui. Pour lui, il y a eu une «partie de sexe à trois» durant laquelle son préservatif n'a pas tenu. Il ajoute que Nadia était réveillée et consciente. Il ne comprend donc ni sa plainte ni ses trous de mémoire.

### Chute dans les escaliers

B., qui conteste aussi les faits reprochés, explique que durant la soirée, Nadia l'a rejoint dans les toilettes pour l'embrasser. Il affirme qu'elle et lui-même étaient très émêchés alors que A. était en pleine forme «car il avait pris de la cocaïne». Il conteste cependant l'avoir vu en prendre. Il se souvient aussi, dit-il, être tombé avec Nadia dans les vestiaires du Bain-Bleu. Réfutant toute prise de stupéfiants, A. soutient aussi avoir vu Nadia chuter dans les escaliers.

Cette année, la Chambre pénale de recours (CPR) a validé le classement du Ministère public. Aux yeux de la justice, qui invoque notamment les dires de l'employée du Bain-Bleu, on ne peut pas reprocher aux deux hommes d'avoir imposé à leur collègue des actes d'ordre sexuels à Genève.

La CPR, qui distingue les faits en Suisse et en France, estime que le Ministère public n'a pas la compétence territoriale pour examiner des faits ayant eu lieu à Annemasse: «Cet épisode concerne trois personnes de nationalité française, pour des actes survenus en France. Aucun rattachement ne permet de fonder la compétence des autorités pénales suisses. Par ailleurs, si les autorités françaises devaient être saisies, l'enquête pourrait leur permettre d'obtenir les actes d'instruction déjà effectuées en Suisse.»

### «Relation consentie»

À la défense, M<sup>e</sup> Giannmarco Calirò Delgado salue la décision de la CPR: «Indépendamment de la question de la compétence des autorités suisses sur le second complexe de faits, cet arrêt confirme le crédit accordé par le Ministère public aux déclarations cohérentes et constantes de mon mandant.» Celui-ci a clamé son innocence «depuis les prémisses de l'instruction, tant pour les faits qui se sont déroulés à Genève que pour ceux sur sol français».

M<sup>e</sup> Dimitri Tzortzis, qui avait relevé le problème de compétence de la justice genevoise, note que son mandant a admis dès le début «qu'il avait eu une relation consentie avec la plaignante. Suite à laquelle, cette dernière lui a proposé de venir dormir chez elle, le soir même. Mon mandant a toujours clamé son innocence et est satisfait du classement. S'agissant des faits en Suisse, le Ministère public a mené une instruction complète et est parvenu à la conclusion que la procédure devait être classée.»

### «Sa survie en dépend»

Avocat de Nadia, M<sup>e</sup> Robert Assaël est consterné: «Il a fallu cinq ans au Ministère public pour constater que les autorités suisses n'étaient pas compétentes. Ma courageuse cliente, qui présentait tous les symptômes de stress post-traumatique, classiques des victimes d'agression sexuelle, continuera son combat en France. Sa survie en dépend.»

Ce n'est pas parce qu'il n'a pas été possible de démontrer la contrainte au Bain-Bleu qu'il n'y a pas eu d'agression sexuelle en France, selon

M<sup>e</sup> Assaël: «L'instruction, accablante pour les prévenus, qui ont menti et se sont chargés parmi, servira en France en vue de leur condamnation.»

\*Prénom d'emprunt

**NEWSLETTER**

**Dernières nouvelles**

Vous voulez rester au top de l'info? **Tribune de Genève** vous propose deux rendez-vous par jour, directement dans votre boîte e-mail. Pour ne rien rater de ce qui se passe dans votre canton, en Suisse ou dans le monde.

Inscrivez-vous

Autres newsletters

Fedele Mendicino est journaliste à la rubrique genevoise depuis 2002. Il couvre en particulier les faits divers et l'actualité judiciaire. Plus d'infos

à lire sur [TdG](#)

Vous avez trouvé une erreur? Merci de nous la signaler.

### Les plus lus



**Live** **Drame de Crans-Montana**

Toutes les victimes

décédées ont été

identifiées

Vers le Ticker →



**Drame de Crans-Montana**

Au moins cinq jeunes

Genevois ont été

parmi les blessés



**Drame de Crans-Montana**

Un poste de Maudro Poggia

provoque l'indignation

de Lionel Halperin



**Drame de Crans-Montana**

La mousse phénoménale

inflammable, la

lambda dans les

magasins